

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

D'un projet de convention d'Opération de revitalisation du centre-ville de Montmorillon et de développement du territoire (valant OPAH)

La ville de Montmorillon et la Communauté de communes ont été sélectionnées en novembre 2014 dans le cadre d'une expérimentation nationale en faveur de la revitalisation des centres bourgs (Appel à Manifestation d'Intérêt – AMI Centres bourgs) lancée par le Gouvernement.

L'objectif de l'AMI est de conforter la centralité des petites villes des territoires ruraux et de structurer un projet de développement pour l'ensemble d'un territoire en le maillant sur un réseau de bourgs-relais. Au sein de la communauté de communes, la démarche a porté sur Montmorillon en tant que ville ayant fonction de centralité pour l'ensemble du territoire, et sur sept pôles-relais (anciens chefs-lieux de canton) irrigant chacun le territoire attenant.

L'Opération de revitalisation du centre-ville de Montmorillon et de développement du territoire, dite « OPAH centres bourgs » constitue le volet habitat de l'AMI.

Une étude pré-opérationnelle a permis d'aboutir à la délimitation de périmètres d'OPAH opérationnels sur le centre-ville de Montmorillon, les centres bourgs d'Availles-Limouzine, de La Trimouille, de L'Isle Jourdain avec le quartier Bourpeuil du Vigeant, de Lussac Les Châteaux, de Saint-Savin, d'Usson du Poitou et de Verrières. L'étude a également permis d'aboutir à la rédaction de la convention de mise en œuvre de l'opération, qui précise pour une durée de 6 années, les modalités financières et de mise en œuvre de l'OPAH.

Par délibération n° CC/2017/221, la Communauté de communes Vienne et Gartempe (CCVG) a approuvé la mise en œuvre de cette opération.



Aussi, avant signature par l'ensemble des partenaires, le projet de convention accompagné d'un registre d'observations est mis à disposition du public du 6 novembre au 7 décembre 2017 inclus :

- au siège de la Communauté de communes Vienne et Gartempe aux jours et heures d'ouverture de la Maison Des Services de Montmorillon ;
- dans chacune des mairies des communes concernées aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Le projet de convention est également consultable en version numérique sur le site internet de la CCVG www.vienneetgartempe.fr

Toute information complémentaire pourra être demandée auprès de Marie-Claude Demazel au 05.49.91.07.53

A l'expiration du délai de mise à disposition du public, un bilan sera dressé par délibération du Conseil Communautaire de la CCVG et sera mis en ligne sur le site www.vienneetgartempe.fr

Fait à Montmorillon, le 26.10.2017


Patrick MONCEL
Directeur Général des Services

